



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 91476

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur la nécessité de relancer une diplomatie francophone centrée sur l'enseignement de la langue française. Depuis le sommet d'Ouagadougou de 2004, les États et les gouvernements ont réaffirmé la promotion de la langue française comme étant la priorité de la Francophonie. Il serait bon de suggérer à ces pays membres d'utiliser le français dans les enceintes internationales. Le français doit pouvoir bénéficier dans ces États au minimum du statut de la langue étrangère la plus favorisée. Pour améliorer cette visibilité de la langue au sein d'une approche globale de la francophonie (saisie des enjeux internationaux comme le climat et l'économie), il aimerait savoir si elle serait favorable à l'idée d'une Académie de la Francophonie permettant de promouvoir les divers talents de la francophonie et d'établir un dictionnaire des synonymes des parlers francophones dans le monde.

Texte de la réponse

La France est fortement attachée à la préservation de la diversité linguistique, qui est l'une des composantes de l'expression démocratique dans la vie internationale. Elle s'efforce constamment de traduire en actions concrètes les dispositions du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, adopté en 2006, à Bucarest, lors du XIème Sommet de la Francophonie. Les autorités françaises s'emploient à renforcer la place du français dans les enceintes et les débats internationaux. Un dispositif francophone d'interprétation et de traduction a notamment été mis en place, pour la première fois, lors des réunions informelles de la COP21. Cette initiative de la France a reçu le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). De même, un « Vocabulaire du développement durable » a été récemment élaboré par le ministère de la Culture et de la Communication avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence universitaire de la Francophonie. Au niveau européen, la France a conclu, en 2002, un Plan pluriannuel d'action pour le français en Europe : il vise à renforcer l'usage du français par les fonctionnaires des États membres et ceux des pays voisins de l'Union européenne. La diversité propre à la langue française est de plus en plus admise dans le domaine académique. Depuis plusieurs années, l'Académie française s'est ouverte aux expressions francophones d'ailleurs, et elle accueille parmi ses membres des personnalités telles Amin Maalouf, Dany Laferrière ou récemment, Andreï Makine. La France encourage la promotion de la diversité de la langue française et de ses variétés régionales au sein des pays francophones. Dans son édition 2016, la Semaine de la langue française et de la Francophonie a célébré cette diversité : l'opération « Dis-moi dix mots sur la Toile » a mis en valeur dix mots issus des différents territoires de la Francophonie. Avec ses partenaires de la Francophonie, la France poursuivra ses efforts pour promouvoir la langue française afin qu'elle demeure une langue de communication internationale.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91476

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Développement et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9488

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8177